

LA COUVERTURE DES CATASTROPHES NATURELLES EN FRANCE : UN SYSTEME ORIGINAL FAISANT INTERVENIR LES ASSUREURS ET L'ETAT

Suzanne CORONA

A la question « quelle couverture pour les risques catastrophiques » la réponse est différente selon le pays et le marché sur lequel on se trouve, et va de la solution du marché libre de l'assurance jusqu'au fonds publics. La France a choisi un système mixte, faisant intervenir les assureurs et l'Etat, matérialisé en la loi du 13 juillet 1982. Ce système permet de profiter des compétences des assureurs en matière d'expertise et d'indemnisation des sinistres, et de la solvabilité de l'Etat qui se positionne comme ultime garant du système via la Caisse Centrale de Réassurance (CCR).

Le système repose sur les principes de mutualisation et de solidarité en obligeant une extension de garantie à toute police d'assurance couvrant un bien ou une automobile localisés en France. Sont fixés par l'Etat – en contrepartie de sa garantie – quatre facteurs : le prix de la couverture, les franchises, les périls couverts et la déclaration de l'événement.

Conférence-débat : la démarche amont-aval de l'assureur

LES BESOINS DES ASSUREURS EN MATIERE DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET L'INTERET DE MUTUALISER LES DONNEES SINISTRES

Suzanne CORONA

Les données de marché sont le moyen unique d'avoir une vision du risque exhaustive et indépendante tant des politiques de souscription que des zones d'activité des différents assureurs. La Caisse Centrale de Réassurance collecte des informations sur les portefeuilles et les sinistres qu'elle réassure auprès de chaque société participante.

Ces données sont stockées dans une base dédiée, ATHENA. ATHENA a le double objectif de contribuer à une meilleure appréciation des engagements des sociétés, de la CCR et de l'Etat, et de permettre une modélisation des catastrophes naturelles. Les données brutes des sociétés d'assurances sont compilées et extrapolées pour obtenir une base de marché et permettent un retour d'expérience sur les événements récents.

Le projet ARTEMIS consiste à modéliser finement les catastrophes naturelles relevant du régime, et les charges de sinistres qu'elles engendrent. Les objectifs sont d'estimer le coût d'un événement et d'évaluer l'exposition de l'Etat, de la CCR et des sociétés d'assurance au risque de catastrophes naturelles, notamment par la simulation d'événements historiques de référence sur les portefeuilles actuels, comme l'inondation de Paris en 1910 par exemple.

L'analyse de l'événement du Rhône 2003 avec ARTEMIS montre que ce modèle permet de faire ressortir les caractéristiques des inondations à l'échelle locale et de donner un ordre de grandeur du coût des dommages assurés.

Suzanne CORONA est responsable de la Division Catastrophes Naturelles en France à la Caisse Centrale de Réassurance depuis 2002. Cette division s'occupe de l'activité commerciale de la réassurance des risques de catastrophes naturelles « loi 1982 » et des attentats pour les risques de moins de EUR 6 millions, ainsi que de l'activité technique (modélisation, actuariat, provisions) associés à ces risques. La CCR est aussi Secrétaire de la Commission Interministérielle chargée de donner avis aux demandes de déclaration de l'Etat catastrophe naturelle.

scorona@ccr.fr

<http://www.ccr.fr>
